

## ***Conseil Municipal*** ***Séance du 27 novembre 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

**Présents :** SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothée, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie

**Absents :** PRODEO Fabien, DARROUX Théodore, VAULTIER Lucie

Mme Sylvie EUDES désignée conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025**

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

### **AGENDA DU MAIRE**

29 octobre : Réunion avec Enedis pour implantation, et travaux à effectuer concernant le futur boîtier de raccordement à la salle intergénérationnelle.

29 octobre : Réunion avec les adjoints afin de préparer la réunion PLUI du 13 novembre avec Philippe Salley et les services de l'agglomération du Cotentin.

03 novembre : Participation au Groupe de Travail (G.T) Petite Enfance. L'ordre du jour portait sur les demandes et pré-demandes de subventions, les jours de fermeture, le spectacle familial.

05 novembre : Commission de Territoire au Pôle Ouest Cotentin afin de préparer le Conseil Communautaire du 13 novembre, et notamment le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B).

06 novembre : Réunion avec pratiquement tous les membres du conseil, afin de finaliser les plans de zonage actualisés et l'orientation d'aménagement et de programmation thématique trame verte et bleue (OAP TVB).

7 novembre : Participation avec Myriam Feuardant-Lefèvre au Conseil d'École à Le Rozel. L'ordre du jour était : l'Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, le règlement intérieur, les effectifs et prévisions, l'organisation pédagogique, le déménagement groupe scolaire de Pierreville, les projets pédagogiques, la sécurité, les travaux dans les écoles, la coopérative scolaire, et l'organisation du temps méridien à Pierreville.

A la rentrée 2025, les effectifs étaient de 158 élèves et les prévisions pour la rentrée 2026 sont de 159 élèves.

A Pierreville, le déménagement est prévu les 22 et 23 décembre pour l'école élémentaire. La deuxième phase se fera aux vacances de Février pour le déménagement de l'école maternelle et la restauration scolaire.

Une consultation va être lancée auprès des élèves en 2026, afin de trouver un nom pour le RPI.

11 novembre : Cérémonie communale avec plusieurs membres du conseil puis participation à la cérémonie cantonale à Flamanville.

12 novembre à 14 h : Réunion avec AXA à la salle communale afin de proposer une mutuelle « communale » aux habitants de Saint Germain Le Gaillard.

13 novembre à 9h : Avec Philippe Salley, réunion PLUi au Pôle Ouest Cotentin, avec les Agents de l'Agglomération Le Cotentin, afin de finaliser les plans de zonage actualisés et l'orientation d'aménagement et de programmation thématique trame verte et bleue (OAP TVB).

13 novembre à 11h30 : Enregistrement d'un Pacte Civil de Solidarité (Pacs).

13 novembre à 16 h : Conférence des Maires à Valognes. L'ordre du jour était : - Intervention de la directrice départementale de l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) – La trajectoire financière de la Communauté d'Agglomération - Point d'étape sur le projet d'aménagement en campus du site René Lebas - Actualisation du plan d'action en matière d'aménagement commercial et de parc hôtelier.

13 novembre à 18 h : Conseil Communautaire à Valognes. 21 délibérations étaient à l'ordre du jour, dont la stratégie de la protection de la ressource en eau 2025-2031, le contrat de territoire « Eau, Climat & Biodiversité 2026-2031 », la fixation des attributions de compensation définitives 2025. Les attributions de compensation provisoires pour 2026, la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2025 et le Débat d'orientation budgétaire 2026 (D.O.B.).

18 novembre à 18 h : Conseil Communautaire au Pôle Ouest Cotentin : L'ordre du jour portait sur le rôle des maires dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Présentation effectuée par l'association « Femmes » et le médecin de l'Unité Médico Judiciaire (U.M.J.).

21 novembre : Réunion à Saint Germain Le Gaillard avec Chantal Deléan (bénévole bibliothèque) et Charlène Rousseaux responsable du territoire de lecture publique Nord Cotentin et de la formation à la Bibliothèque départementale de la Manche dans le cadre de la nouvelle convention (Voir ordre du jour).

26 novembre : Visioconférence avec le notaire de Bricquebec, acheteurs, avocats et agence GravitaO afin de régler différents détails dans le cadre de la rédaction de la promesse de vente du Camping.

27 novembre à Quettetot : Réunion de formation au logiciel de gestion maintenance assistée par ordinateur de l'éclairage public du Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (S.D.E.M.).

30 octobre, 6 novembre, 20 novembre et 27 novembre : réunions de chantier (salle intergénérationnelle/Bibliothèque) Les travaux progressent bien, les cloisons intérieures sont posées, la centrale de traitement d'air (CTA) est installée, la distribution de chauffage est réalisée en doublage, la distribution de la plomberie est en cours, le réseau V.M.C est en cours dans les combles. La pose de l'isolation au sol et le coulage de la chape ont eu lieu ce mercredi 26 novembre. Les prochains travaux prévus sont la poursuite des distributions des différents réseaux, la réalisation des raccordements des appareillages plomberie et chauffage.

## **COMPTES-RENDUS DE REUNIONS**

- 14 novembre 2025 : Mme Dorothée DELAUNEY a participé à la réunion de la commission de contrôle des listes électorales : 567 électeurs au 14.11.2025, depuis la dernière réunion il y a 24 radiations par l'INSEE (pour décès ou changement de commune), 8 inscriptions d'office (personne ayant 18 ans) et 30 inscriptions volontaires en mairie. Pour voter aux prochaines élections municipales la date limite d'inscription en ligne est le 04 février 2026 et le 06 février 2026 pour les inscriptions en mairie.

- 28 octobre 2025 : M. Daniel COCU a assisté à la réunion du groupe de travail cuisine centrale : une étude globale du bâtiment est programmée (humidité dans les vestiaires et la réserve épicerie, mitoyens aux chambres froides), un appel d'offres est lancé pour l'achat d'un camion isotherme, présentation du budget primitif 2026 (fonctionnement : 1.287.493 €, recettes fonctionnement : 1.230.353 €, investissements : 68.270 €, coût prévisionnel du service 2026 : 1.230.353 €). Une commission restauration sera mise en place. La cuisine centrale et le projet alimentaire territorial (PAT visant à favoriser une alimentation locale et durable) ont été présentés ainsi que les obligations réglementaires (composition des menus, loi EGALIM, lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri sélectif, groupement d'études des marchés en restauration collective de nutrition GMRCN sur la qualité nutritionnelle des repas) et les actions menées en 2025 (repas irlandais, semaine du goût et défi des assiettes vides). La prochaine réunion sera le 2 décembre 2025 pour proposer des pistes d'économie et éventuellement des modifications tarifaires.
- 28 novembre 2025 : Mme Amandine GUERIN était à la réunion du groupe de travail de l'école de musique. Il y a 21 familles de la commune et 98 hors territoire. Le déficit est de 74.000,00 €, quatre propositions de pistes de solutions ont été évoquées, dont un tarif en fonction du quotient familial. 18.000,00 € à 36.000,00 € de recettes estimées.
- 21 novembre 2025 : Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE a participé au comité de pilotage du centre de loisirs, la plage horaire est de 7h15 à 19h00, il y a 30 à 32 enfants par jour le mercredi et les petites vacances pour cinq personnes équivalents temps plein en personnel. Le bilan 2024 a été présenté : 34.505,00 € sera épuré sur les trois années à venir. Le coût 2024 par jour est de : 59,10 € (15,00 € pour les familles, 5,00 à 6,00 € par la CAF le reste à la charge des communes).

**Ordre du jour :**

**DÉCISIONS MODIFICATIVES (DE2025112701)**

Afin d'intégrer les frais d'études et d'insertion aux comptes d'immobilisation, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

2313 041 + 6.750,34 €

2031 041 + 5.699,02 €

2033 041 + 1.051,32 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner son accord pour faire la décision modificative et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

**VOIRIE**

**DE2025112702**

OBJET : Commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD, Transfert au profit de la commune de l'ancien tracé de la RD 62 et de l'espace vert du calvaire.

APRÈS AVOIR ENTENDU

M. le Maire rappelant :

- Les travaux de sécurisation du carrefour de la RD 650 avec la route du poteau bleu (RD 62), entraînant la modification du tracé de la RD 62.

• la proposition des services départementaux de transférer à la commune l'emprise de l'ancien tracé de la RD 62 (dont une partie se situe sur le territoire de la commune de Pierreville) ainsi que l'espace vert contigu à cet ancien tracé et au calvaire communal.

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 141-3 concernant la voirie communale, modifiée par la loi du 10 décembre 2004.

CONSIDERANT que l'ancien tracé de la RD 62, a perdu sa vocation départementale depuis la réalisation du nouveau tracé et que l'espace vert ne présente aucun intérêt pour le Département de la Manche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD sur le transfert à titre gracieux, s'agissant d'un transfert de charges de :

1. l'ancien tracé de la RD 62, dans sa partie représentée en jaune sur le plan joint, d'une superficie approximative de 812 m<sup>2</sup>,

2. l'espace vert contigu au calvaire et représenté en vert sur le plan joint, d'une superficie approximative de 2 332 m<sup>2</sup>.

PRONONCE le classement, valant transfert de propriété, sous réserve de l'accord du conseil départemental de la manche dans le domaine privé communal.

Étant précisé que :

- le transfert de l'ancien tracé de la RD 62 et de l'espace vert s'effectuera en l'état actuel ;

- le géomètre missionné par le Département de la Manche, délimitera leur superficie exacte

- les frais de géomètre et le transfert de propriété (rédaction de l'acte et publicité foncière) sont entièrement pris en charge par le Département de la Manche.

AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'aboutissement de ces mutations.

#### **DE2025112703**

Le Maire passe la parole à Mme LEFEVRE-FEUARDANT pour un point de situation sur le chemin Martainville – Hameau Simon. Un arrêté est en cours de rédaction pour une enquête publique qui se déroulera du 05 janvier 2026 à 10h au 19 janvier 2026 à 12h. L'avis d'enquête publique sera publié sur le site de la commune, dans un journal ayant une parution départementale et sera affiché à chaque extrémité du chemin. M. le maire regrette le retard pris pour ce dossier.

#### **CAMPING (DE2025112704)**

##### **EXPOSE**

Les parcelles cadastrées A 109 et A 1216 appartenant à la commune sont affectées au camping municipal.

Ces parcelles, qui sont ainsi affectées à une activité de service public et spécialement aménagées à cet effet, font aujourd'hui partie du domaine public communal, tout comme les constructions édifiées sur la parcelle cadastrée A 1216.

Le coût d'exploitation et les investissements nécessaires dudit camping, notamment en vue de maintenir son classement et d'en faire un équipement touristique, étant important, il a été décidé aux termes d'une délibération en date du 02 décembre 2024 (DE2024120201) de

mettre en vente ce camping, en profitant du départ en retraite au 31 décembre 2024 de l'employé municipal titulaire en charge de l'exploitation dudit camping municipal.

Dans l'attente de cette vente, un employé municipal remplaçant non titulaire a été affecté à ladite exploitation du camping municipal, lequel sera réaffecté à d'autres tâches dès la vente du camping.

Un amateur a été trouvé par l'Agence GRAVITAO – SAS H&C FRANCE en la personne de la société dénommée Silva VB, Société par actions simplifiée au capital de 900 EUROS, ayant son siège social à LAGNIEU (01150), 191, rue de Bulliez, identifiée au SIREN sous le numéro 934886219 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG-EN-BRESSE, qui se propose d'acquérir le camping municipal moyennant un prix net vendeur de 275.000 €, mobilier inclus.

La désaffectation et le déclassement dudit camping ne peut être décidée avant la régularisation de l'avant-contrat de vente, en raison de la présence de locataires à l'année.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, ci-après littéralement reproduit, M. le Maire propose que l'avant contrat de vente soit soumis à la condition suspensive que le camping municipal fasse l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement avant la régularisation de la vente définitive.

Article L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques :

« Un bien relevant du domaine public peut faire l'objet d'une promesse de vente ou d'attribution d'un droit réel civil dès lors que la désaffectation du bien concerné est décidée par l'autorité administrative compétente et que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse.

A peine de nullité, la promesse doit comporter des clauses précisant que l'engagement de la personne publique propriétaire reste subordonné à l'absence, postérieurement à la formation de la promesse, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

La réalisation de cette condition pour un tel motif ne donne lieu à indemnisation du bénéficiaire de la promesse que dans la limite des dépenses engagées par lui et profitant à la personne publique propriétaire. ».

## DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2141-1 et 2 et L. 3112-4,

Le conseil municipal, suite à l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à régulariser un acte de promesse de vente du camping municipal au profit de la société dénommée Silva VB, moyennant un prix net vendeur de 275 000 €, sous la condition suspensive que le conseil municipal décide la désaffectation et le déclassement dudit camping municipal, laquelle décision devra intervenir au plus tard le 7 mars 2026.

D'autre part, il est ici précisé que l'engagement de la commune de SAINT GERMAIN LE GAILLARD résultant de l'avant contrat restera subordonné à l'absence, postérieurement à la régularisation de l'avant contrat, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

## **SALLE COMMUNALE (DE2025112705)**

Depuis plusieurs mois l'association Evi'danse de Pierreville utilise la salle communale. Une participation forfaitaire trimestrielle de 12, 50 €, soit 50 €/an avait été décidée. Pour que la commune puisse émettre un titre, il est nécessaire qu'une délibération fixe ce tarif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, pour fixer le tarif forfaitaire d'utilisation de la salle communale par l'association Evi'danse à 12,50€ par trimestre, soit 50,00 € à l'année et autorise M. le Maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **BIBLIOTHEQUE (DE2025112706)**

La convention qui lie la commune de Saint Germain Le Gaillard et le Département de la Manche (via sa bibliothèque départementale) et la bibliothèque a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités de ce partenariat. Elle arrivera à échéance le 31 décembre 2025, et il est nécessaire de la renouveler.

Cette nouvelle convention si elle est conclue sera d'une durée de cinq ans. Elle prévoit les engagements du Département de la Manche, les engagements de la commune, les axes de développement, les conditions de résiliation, le règlement des litiges, la durée et la prise d'effet.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la nouvelle délibération, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, et autorise en conséquence M. le maire à signer, la convention et tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **AIDES SOCIALES**

Néant, aucune demande n'est parvenue en Mairie.

## **SUBVENTIONS**

### **DE2025112707**

L'association Rêves, sollicite la commune afin d'obtenir une subvention. Cette association agit en faveur des enfants très gravement malades. En 2025, 74 « rêves » ont été réalisés pour la Manche et 5 sont en attente de réalisation. 288 « rêves » réalisés au niveau national et 297 sont en attente de réalisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, fixe le montant de la subvention à 200,00 € et autorise en conséquence M. le maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DE2025112708**

L'association Coeur et Cancer, sollicite la commune afin d'obtenir une subvention afin de poursuivre ses actions de lutte contre les maladies cardio-vasculaires et le cancer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 5 abstentions et 7 contre, refuse d'accorder une subvention.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Depuis 2022 la Commune a procédé à la remise en état de l'éclairage public. En 2022, huit lanternes et une armoire électrique ont été rénovés et un point lumineux (P.L) a été créé (candélabre solaire près de l'abri bus le long de la Route Départementale 650). Neuf lanternes ont été rénovées en 2023, Cinq lanternes et quatre mats ont été rénovés en 2024, sept lanternes et cinq mats ont été rénovés en 2025.

Grâce à ces travaux tout l'éclairage public est passé en LEDS ce qui génère une économie conséquente pour la commune, puisqu'en moyenne, l'économie obtenue en utilisant l'éclairage LED est d'environ 93% par rapport aux luminaires à incandescence, et 66% par rapport aux luminaires fluorescents.

De plus, la commune est passée d'un nombre de panne annuel de 22,6 en 2022, à 3,3 en 2023 et 0 depuis 2024.

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu Mmes LELERRE et GUESDON qui demeurent rue de la sablonnière. Ces dernières remercient le conseil d'avoir accepté leur demande de pose d'un miroir, et que celui-ci soit déjà posé. Elles en ont déjà apprécié l'utilité.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis de l'entreprise Dalmont d'un montant de 780, 16 € pour l'habillage du poteau bois de l'auvent Sud/ouest de la salle intergénérationnelle en bardage clins Douglas rose (identique à la façade)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité Manche Numérique afin d'avoir l'autorisation d'habiller l'armoire Fibre en bardage clins Douglas rose. En cas d'accord un devis sera demandé à l'entreprise Dalmont.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. le Préfet de la Manche a accordé une subvention au titre de la D.E.T.R (Dotation en Équipements de Territoire Ruraux) d'un montant de 3108 € soit 40 % du montant HT des travaux de rénovation d'éclairage en 2024 et d'un montant de 6 877,25 € soit 40 % du montant HT des travaux d'adressage.

M. le Maire informe le conseil municipal que le bulletin municipal est terminé, il est actuellement en cours d'impression et devrait être distribué pour le 01 janvier 2026.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le : 07 janvier 2026

**FIN DE SÉANCE**

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	

Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Absente
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	